

MEMOIRE PRESENTE

A LA COMMISSION D'ENQUETE
SUR LA FORMATION DES ADULTES

CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES CANTONS DE L'EST

DECEMBRE 1980

TABLE DES MATIERES

. Présentation du CRDCE	i
. Introduction et orientation générale du mémoire	1
. Le contexte général actuel, le Bill C-278: de l'éducation des adultes à la formation professionnelle des adultes; l'orientation générale: la FPA comme politique de main-d'oeuvre	3
. De la formation professionnelle des adultes à l'éducation des adultes	12
. Pour un réaménagement des structures d'interventions du gouvernement dans le domaine de l'éducation des adultes	21
. Pour une technologie éducative adaptée à l'adulte	24
. Recommandations	26

PRESENTATION DU CRDCE

Le CRDCE est un organisme privé sans but lucratif voué au développement socio-économique de la région de l'Estrie.

Il recrute ses membres parmi les catégories suivantes: corporations publiques, corporations privées, groupes intermédiaires, syndicats, organismes parapublics et individus.

Son Conseil d'administration est formé de 27 administrateurs issus de l'assemblée générale et répartis selon un nombre fixe par catégorie de membres.

Il oeuvre depuis 1967 et ses dossiers furent nombreux et variés marqués au coin de l'aménagement du territoire et du développement socio-économique.

Il tire son financement à 90% de l'OPDQ pour lequel il agit comme interlocuteur privilégié.

MADAME ESTELLE GOBEIL
PRESIDENTE

I- INTRODUCTION ET ORIENTATION GENERALE DU MEMOIRE

La société québécoise, comme l'ensemble des sociétés industrielles, fait face présentement à un ensemble de problèmes qui sont vécus avec plus ou moins d'acuité par ses membres. Inflation, chômage, énergie, autant de sujets qui constituent l'objet de préoccupations croissantes de notre part.

Toutefois, certaines de nos institutions vivent des crises toutes aussi importantes qui, insidieusement, minent les bases à partir desquelles la société actuelle a été bâtie. L'éducation est certes une de celles-là.

Sujet de controverses, de critiques de toutes part et de tous les milieux, l'éducation est remise en question à tous les niveaux et dans tous les secteurs. L'éducation des adultes n'échappe pas à cette remise en question. Chacun, tout en reconnaissant la nécessité première et le développement accéléré de celle-ci, pointe du doigt la nécessité de non seulement repenser les arrangements institutionnels actuels dans ce domaine mais aussi de questionner l'orientation globale qui, jusqu'à tout récemment, s'était établie comme étant l'ordre naturel des choses.

Le présent document tente de retracer certaines de ces critiques face à l'éducation des adultes et propose une orientation définie à celle-ci, insistant sur le fait que l'on ne peut plus, comme cela s'est fait dans le passé, dissocier l'éducation des adultes de celle des jeunes, la formation professionnelle de la formation générale.

Nous prétendons ici qu'en plus de n'avoir pu atteindre les objectifs que l'on avait greffé à la formation des adultes, ces mêmes

I INTRODUCTION ET ORIENTATION GENERALE DU MEMOIRE (suite)

objectifs ne peuvent plus correspondre aux besoins actuels et futurs en matière d'éducation des adultes. Nous croyons qu'il est impératif de sortir l'éducation des adultes du carcan de la formation professionnelle (e.g. technique), carcan répondant à des préoccupations dictées par le gouvernement fédéral (nous verrons plus loin comment). Nous favoriserons ici un élargissement de la formation des adultes, plus particulièrement en ce qui concerne la formation dispensée sous l'égide de la loi fédérale sur la formation professionnelle des adultes (Bill C-278, 1967).

Nous prétenderons de plus qu'il est temps de reconnaître la nécessité de favoriser la mise en place de mécanismes pouvant assurer aux personnes et groupes intéressés une plus grande autonomie face à leurs projets de formation respectifs. Qu'il s'agisse d'un employeur désirant développer certaines compétences ou aptitudes chez ses employés ou encore d'un groupe populaire intéressé à la valorisation de ses membres, il nous apparaît évident que l'on ne doit pas imposer de l'extérieur un modèle sensé répondre à des besoins qui ne sont pas ceux des groupes ou individus concernés.

Face à ces préoccupations d'ordre général, nous présenterons quelques projets qui sont, croyons-nous, à même de les concrétiser.

Nous examinerons par la suite certains problèmes plus particuliers qui affectent la pratique quotidienne dans ce domaine et dont la résolution prend plus ou moins un caractère d'urgence immédiate.

II- LE CONTEXTE GENERAL ACTUEL, LE BILL C-278: DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES; L'ORIENTATION GENERALE: LA FPA COMME POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE

Les systèmes éducatifs servent actuellement à "préparer" les gens qui y séjournent à opérer adéquatement dans les sociétés où ils vivent, particulièrement en ce qui a trait au marché du travail. A cet égard, qu'il suffise de rappeler que les politiques de scolarisation obligatoire furent mises sur pieds dans tous les pays industrialisés suite aux nécessités mêmes de l'industrialisation.

II- LE CONTEXTE GENERAL ACTUEL, LE BILL C-278: DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES; L'ORIENTATION GENERALE: LA FPA COMME POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE (suite)

Cet asservissement de l'éducation aux impératifs économiques est particulièrement criant dans le "domaine" de la formation des adultes. Perçue au départ au Québec comme visant essentiellement à combler les lacunes d'une première éducation, celle-ci évolua de plus en plus vers la nécessité d'assurer aux gens les compétences techniques nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail.

Cette perception du rôle de la formation des adultes, les orientations générales qui y furent données ne sont certes pas indépendantes des perceptions des problèmes économiques d'alors (nous parlons ici de la période de la fin des années '50, début années '60). A ce chapitre, la citation suivante éclaire l'état d'esprit d'alors:

*"A la fin des années '50 et au début des années '60, le ralentissement prononcé de l'activité économique en Amérique du Nord a provoqué une controverse générale sur les causes du chômage. Ce que Harry Johnson a appelé "l'engouement par l'automation (sic) a convaincu beaucoup de personnes que c'est une transformation structurelle de l'économie qui est au coeur du problème. Cette vue structuraliste, renforcée par la prise de conscience générale concernant le degré d'instruction et de formation relativement faible de la main-d'oeuvre au Canada..., a donné un stimulant important à la mise en oeuvre de nouveaux instruments dans le domaine de la main-d'oeuvre"*²

(2) Tiré de: Conseil économique du Canada, L'état et la prise de décision, huitième exposé annuel, Ottawa, sept. 71 pp.110.

II- LE CONTEXTE GENERAL ACTUEL, LE BILL C-278: DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES; L'ORIENTATION GENERALE: LA FPA COMME POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE (suite)

On voit donc que, se disant que plusieurs personnes étaient condamnées au chômage parce qu'elles ne possédaient pas les compétences recherchées et que cet état de fait nuisait à la croissance économique du pays, le gouvernement fédéral décidait de mettre sur pieds des programmes de main-d'oeuvre, dont ceux de formation.

Toutefois, la mise sur pieds de ces programmes entraîna un orageux débat sur la nature de la formation à dispenser. Certains favorisaient une formation plus technique permettant aux travailleurs en question d'acquérir rapidement la compétence technique nécessaire pour faire face aux tâches qu'ils seront appelés à exécuter, tandis que d'autres favorisaient au contraire une formation plus large misant sur le développement de capacités et d'aptitudes d'une portée plus large, insistant sur le caractère fallacieux de la dichotomie formation professionnelle vs formation globale.

Grosso modo, on peut dire que la première approche était mise de l'avant par le gouvernement fédéral et la seconde, par les gouvernements provinciaux. En fait, on peut s'interroger à savoir si le débat portait vraiment sur deux visions différentes quand au contenu de la formation des adultes ou s'il ne s'agissait pas en fait d'une autre querelle entre les deux palliers de gouvernements sur une question de partage des pouvoirs, chacun cherchant à en obtenir le plus possible.

L'adéquation directe entre la formation des adultes et les impératifs économiques nationaux était en effet essentielle à la justification de l'intervention du fédéral dans ce domaine de compétence

II- LE CONTEXTE GENERAL ACTUEL, LE BILL C-278: DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES; L'ORIENTATION GENERALE: LA RPA COMME POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE (suite)

"Ce fut la subtile prétention du gouvernement fédéral à se reconnaître un droit en matière de formation, en tant que domaine distinct de l'éducation, qui fut le plus difficile à avaler"⁴

Le gouvernement fédéral quand à lui confirmait périodiquement l'orientation qu'il entendait privilégier:

"La formation de la main-d'oeuvre repose sur un principe fondamental: adapter les ressources humaines du pays aux besoins en main-d'oeuvre du pays"⁵

(4) Ibid, pp.15-16 fn.

(5) Ministère de la main-d'oeuvre et de l'immigration, Programmes de main-d'oeuvre au Canada: la formation de la main-d'oeuvre, Ottawa, 1975 pp.5.

II- LE CONTEXTE GENERAL ACTUEL, LE BILL C-278: DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES; L'ORIENTATION GENERALE: LA FPA COMME POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE (suite)

provinciale. De même était-il essentiel pour les provinces de faire valoir qu'il ne s'agissait là en fait que d'un autre aspect de "l'éducation", domaine que la constitution confère exclusivement aux Provinces.

Ce débat s'est déroulé suite à la présentation en 1967 par le gouvernement fédéral du Bill C-278 (notons qu'il s'agit de la loi actuellement en vigueur). Le Premier Ministre du Québec d'alors réagissait à ce projet de loi en faisant parvenir une lettre à son homologue canadien en date du 13 mars 1967 et dont voici un extrait:

*"Dans sa formulation actuelle, cette loi présente à nos yeux des problèmes auxquels nous ne pouvons demeurer indifférents. Pour nous, la formation des adultes ne peut se dissocier de l'éducation même si elle est souvent, de façon plus immédiate, reliée à l'emploi ... je suis d'autant plus préoccupé des conséquences possibles de ce Bill que je constate que le gouvernement fédéral profite de toutes les occasions, et dans à peu près n'importe lequel domaine, pour s'introduire dans des secteurs d'activité dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont pas exclusivement fédéral"*³

D'autres intervenants questionnent aussi l' à propos de cette loi. La citation suivante est tirée de la position prise par N.A. Sisco, Directeur de la Division des Arts appliqués et de la technologie du Ministère de l'éducation de l'Ontario, lors du (3) congrès de l'Association canadienne de l'éducation en 1967.

(3) Cité dans: Institut canadien d'éducation des adultes, La Formation professionnelle en question, 1976, pp. 15-16 fn

II- LE CONTEXTE GENERAL ACTUEL, LE BILL C-278: DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES: L'ORIENTATION GENERALE: LA FPA COMME POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE (suite)

Suite à ce bref survol historique, trois conclusions s'imposent selon nous.

1. Même en acceptant l'idée de soumettre le domaine de la formation aux impératifs économiques (c.f. citation ci-haut), il est loin d'être clair qu'une formation spécialisée et strictement technique, détachée des autres domaines de l'éducation, soit la meilleure méthode d'assurer l'atteinte de cet objectif. La situation actuelle en témoigne.

Ainsi, moins de la moitié des personnes ayant complétés les cours dispensés sous l'égide du Bill C-278 réussissent à trouver un emploi dans le domaine où ils ont été formés⁶. De plus, de nombreux employeurs reprochent au programme son caractère trop étroit et observent chez beaucoup de travailleurs une inaptitude à faire face à des situations de travail variées et changeantes.

(6) A ce chapitre, plusieurs organismes insistent sur la nécessité de créer des emplois pour assurer un succès relatif à ces programmes. Ainsi, le Conseil canadien de développement social présentait au Comité permanent du Sénat sur les finances (avril 1975) le problème de la façon suivante: "si les emplois ne sont pas disponibles (...) les programmes de formation équivaudront à une séance de chaise musicale où un groupe de chômeurs sont formés, renvoyés sur le marché du travail à la recherche d'emplois inexistants, remplacés eux-mêmes dans les programmes de formation par un autre groupe de chômeurs, ce qui équivaut à un mécanisme très sélectif et sporadique du support du revenu".

II- LE CONTEXTE GENERAL ACTUEL, LE BILL C-278: DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES: 1. ORIENTATION GENERALE: LA FPA COMME POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE (suite)

Ce dernier point est très important car il remet en question la vision selon laquelle ce sont les employeurs eux-mêmes qui souhaitent une formation strictement technique alors qu'en fait ils sont les premiers à reconnaître qu'il est tout aussi important de développer des aptitudes (à faire face à des situations de travail variées et changeantes) et des attitudes, développement qui ne peut être assuré que par une formation plus globale et dont le succès dépendra certes de la formation reçue lors de la scolarisation obligatoire.

2. Il est clair que la vision structuraliste du chômage telle que décrite en page 5 ne correspond plus à la réalité des années '80 (si elle n'a jamais collée à la réalité des années '60) et qu'établir des programmes de formation de la main-d'oeuvre (toujours dans une optique strictement économique) en regard de cette perception structuraliste serait une erreur aberrante.
3. Non seulement les programmes actuels sont-ils mal conçus pour répondre à des préoccupations d'ordre strictement économique, mais l'asservissement de la formation des adultes auxdits objectifs peut et doit être remis en question. Ainsi, le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté affirmait qu'à cause de son orientation même, le Programme de formation professionnelle des adultes (Bill C-278) ne constitue qu'une approche parcellaire et limitée. Se disant en faveur d'une formation des adultes qui se ferait plus en accord avec le concept de "développement harmonieux des ressources humaines" celui-ci affirmait en 1971 que:

II- LE CONTEXTE GENERAL ACTUEL, LE BILL C-278: DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES: L'ORIENTATION GENERALE: LA FPA COMME POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE (suite)

*"Le développement des ressources humaines est un concept social de portée beaucoup plus grande qui englobe tous les aspects de l'éducation, de la formation et du recyclage, et qui prend en considération les problèmes sociaux, psychologiques et physiques des personnes"*⁷

(7) Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, La Pauvreté au Canada, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1971, pp.165

II- LE CONTEXTE GENERAL ACTUEL, LE BILL C-278: DE L'EDUCATION DES ADULTES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES: L'ORIENTATION GENERALE: LA FPA COMME POLITIQUE DE MAIN-D'OEUVRE (suite)

Qu'elle satisfasse mal aux besoins de l'entreprise, ou qu'elle ne permette pas le plein développement de toutes les potentialités humaines, la formation des adultes exige présentement une profonde remise en question.

III- DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES A L'EDUCATION DES ADULTES

Le précédent chapitre s'attachait à retracer l'orientation générale actuelle de la FPA ainsi qu'à rappeler le contexte historique ayant permis l'adoption de cette orientation.

Implicitement, les critiques qui y sont formulées contiennent certaines propositions en faveur d'une réorientation de la FPA. Ces propositions tiennent compte du fait que ces diverses critiques se rejoignent et que, même si celles-ci résultent de besoins différents, elles reposent sur l'identification d'une lacune fondamentale. Les programmes actuels ne favorisent pas et même empêchent chez les "étudiants" l'émergence du besoin et de la capacité d'assumer eux-mêmes leur formation de façon à prendre la responsabilité de chercher à acquérir les compléments de formation qui pourraient s'avérer nécessaires lorsque la situation l'exige.

Seuls un élargissement de la formation reçue ainsi qu'une approche pédagogique cherchant à susciter un regain d'autonomie de la part des étudiants pourraient permettre de combler cette lacune.

L'élargissement de la formation ne nie pour autant pas l'importance pour l'économie du pays qu'une main-d'oeuvre qualifiée puisse être formée, il s'agit seulement de paramètres nouveaux dans ce domaine.

III- DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES A L'EDUCATION DES ADULTES (suite)

Ainsi, actuellement la formation professionnelle des adultes est pour ainsi dire essentiellement technique mais tout de même assurée en majeure partie (8) dans le cadre d'institutions scolaires, loin du milieu de travail auquel elle est sensée préparer.

(8) Près de 90% des sommes dépensées dans le cadre de ce programme le sont dans la formation en institution, le reste l'étant pour le "on the job training". Il est intéressant de noter que les proportions sont à peu près inversées aux Etats-Unis.

III- DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES A L'EDUCATION DES ADULTES (suite)

Aussi, pensons-nous qu'il serait souhaitable de fournir aux entreprises les moyens d'assurer (en usine par exemple) une part plus importante de la formation technique laissant ainsi aux adultes la possibilité d'acquérir en institution une formation plus générale, formation qui permettrait:

1. d'établir des contenus de cours qui reflèteraient mieux les attentes des étudiants, où on leur permettrait de s'assumer davantage parce que la formation ainsi dispensée serait moins à la merci d'exigences immédiate d'un métier particulier;
2. de développer les aptitudes et attitudes d'une portée plus générale qui satisferaient les attentes des employeurs à propos d'une main-d'oeuvre souple et polyvalente, avec la capacité de se prendre en main que cela suppose des éventuels travailleurs.

Cette assistance sera particulièrement nécessaire aux p.m.e. car celles-ci ne possèdent pas les mêmes moyens que la grande entreprise pour mettre sur pied des programmes de formation.

Cette constatation prend une importance toute particulière en Estrie, où les p.m.e. sont singulièrement présentes.

Les avantages découlant de la formation (technique) en milieu de travail sont bien connus; nous n'entendons pas en reprendre la liste ici. Notons simplement que cela tenderait à éviter que les étudiants soient formés selon un modèle véhiculant des valeurs étrangères au monde du travail, comme c'est malheureusement le cas présentement. A ce propos, le problème prend des dimensions telles qu'il mérite à notre avis qu'on lui consacre une courte digression.

En effet, lors de consultations entreprises auprès d'industriels de la région dans le cadre de la rédaction du présent mémoire, nous pûmes constater que ceux-ci déploreraient grandement que le

III- DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES A L'EDUCATION DES ADULTES (suite)

processus de formation auquel sont soumis les étudiants forgent chez ceux-ci une image trop "théorique" du marché du travail. Ceci avait pour effets, d'une part, de susciter chez les étudiants (particulièrement les jeunes) des attentes que le marché du travail actuel ne peut combler et, d'autre part, de développer chez ceux-ci certains préjugés négatifs face au travail en industrie par exemple, les amenant à dévaloriser leur propre métier.

Bien entendu, les valeurs qui sont privilégiées dans les milieux d'éducation transcendent dans une certaine mesure les personnes qui y opèrent mais il n'en demeure pas moins que celles-ci ont une influence certaine sur l'attitude que le futur travailleur aura face à son emploi. Ainsi, il est inconcevable que l'on ne cherche pas à éviter que les enseignants (du secteur professionnel surtout) soient coupés de la vie en industrie, afin de leur assurer une intelligence claire des exigences du marché du travail et ce sous tous ses aspects, autant en ce qui a trait aux connaissances techniques requises qu'à certaines aptitudes de base à développer. Il est à noter que cette constatation s'applique tout aussi bien à la formation professionnelle des jeunes qu'à celle des adultes. Somme toute, cette distance entre les milieux de l'éducation et du travail ajoute aux difficultés croissantes qu'éprouvent les jeunes travailleurs à s'intégrer au marché du travail tel qu'on le connaît aujourd'hui et c'est pourquoi les milieux que nous avons pu consulter favorisent un rapprochement éducation-industrie. Nous aurons plus tard l'occasion de discuter plus à fond de ce rapprochement.

III- DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES A L'EDUCATION DES ADULTES (suite)

Pour mettre fin à cette digression, notons brièvement que ce problème mérite une attention immédiate et que des solutions devront être trouvées dans les plus brefs délais. (9)

(9) Par exemple, plusieurs personnes que nous avons rencontrées ont avancées l'avis qu'il serait impératif que les programmes de stages industriels pour les étudiants et les professeurs soient étendus.

III- DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES A L'EDUCATION DES ADULTES (suite)

Revenons maintenant à notre proposition de favoriser l'acquisition des savoir-faire techniques dans le cadre du milieu de travail et le développement de savoir-faire (et de savoir-être) plus généraux en institutions.

Certains obstacles de taille s'opposent à la réalisation de ce double objectif. Ainsi, les ressources humaines et les facilités physiques déjà engagées dans le cadre des Centres de formation professionnelle entre autre ne peuvent être déplacées sans heurts.

On peut d'ailleurs expliquer en partie les résistances à cette orientation vers la formation en milieu de travail par ces contraintes importantes.

Ainsi les provinces ont cherché à obtenir et ont obtenu des garanties d'achat du gouvernement fédéral afin que les importantes facilités construites sous l'empire des lois précédant le Bill C-278 (dans les années '60) puissent être utilisées, et financées en quelque sorte par le fédéral.

Nous ne sommes pas les premiers à opter en faveur d'une telle réorientation et à reconnaître en même temps l'importance des obstacles à surmonter. Nous espérons seulement qu'il ne faudra pas que des pressions soient exercées en ce sens pendant une autre décennie pour que quelque chose bouge enfin.

Mais délaissons les avantages de la formation (technique) en milieu de travail pour revenir à l'élargissement de la FPA.

III- DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES A L'EDUCATION DES ADULTES (suite)

De fait, à supposer qu'une part importante de la formation technique soit assurée là où elle a le plus de chance de porter des fruits, la porte reste ouverte à une formation plus globale, dispensée dans un cadre se prêtant au mieux à ce type de formation ou plutôt d'éducation.

Toutefois, il demeure très difficile de cerner avec plus ou moins de précision quelle devrait être la nature de l'élargissement de la FPA. C'est pourquoi nous avons choisi de ne présenter à ce chapitre que quelques amorces de solutions qui, si elles n'ont pas le mérite de pouvoir résoudre l'ensemble de la problématique, ont au moins celui d'être réalisables dans un avenir prévisible et de pouvoir jouer un rôle de "déclencheurs" dans ce dossier.

Nous avons retenus ici quelques exemples de contenus de formation qui concrétiseraient davantage la notion de FPA "élargie". Ainsi ces contenus devraient par exemple assurer aux travailleurs:

- . une connaissance des droits et responsabilités des travailleurs, des lois régissant le monde du travail;
- . une connaissance des caractéristiques des principaux agents économiques (Etat - employeurs - travailleurs);
- . une connaissance du ou des secteurs industriels où l'étudiant pourrait être appelé à travailler;
- . une connaissance de l'entreprise et de certaines fonctions de travail connexes au métier;

III- DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES A L'EDUCATION DES ADULTES (suite)

- . l'opportunité d'élaborer et de réaliser un projet relié au monde du travail où il sera appelé à opérer.

- . etc, etc.

Et tout ceci dans un cadre pédagogique favorisant au maximum l'autonomie de l'étudiant de façon à permettre chez lui l'émergence du besoin et de la capacité de rechercher plus tard les compléments de formation qui pourraient s'avérer nécessaires.

Certes, ces propositions ne constituent qu'un premier pas dans la bonne direction. Nous croyons en effet que l'objectif ultime que devrait poursuivre toute réforme des institutions couvrant la FPA devrait être d'inscrire celle-ci dans une perspective d'éducation permanente en ce sens qu'il nous faut reconnaître que le processus d'apprentissage de l'homme en est un qui est continu. L'éducation des adultes ne devrait plus être perçue comme n'étant qu'une formation reliée à l'emploi, ou plutôt à certains aspects de celui-ci. Les qualités recherchées chez un travailleur dépassent la simple compétence technique et dépendent dans une large mesure de l'éducation reçue lors de la scolarisation obligatoire par exemple. Nous affirmons à l'instar du Groupe de travail sur l'éducation permanente du Conseil supérieur de l'éducation que:

III- DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES A L'EDUCATION DES ADULTES (suite)

"Autant l'éducation de l'enfant doit comporter une dimension technique et manuelle, autant celle de l'adulte doit lui permettre, en élargissant et en approfondissant sa culture générale, de se ménager à l'égard de ses pratiques professionnelles et de la société dans laquelle il vit une distance critique dont la nécessité est de plus en plus évidente" (10)

(10) Gaëtan Daoust, Groupe de travail sur l'éducation permanente du Conseil supérieur de l'éducation: Eléments d'une politique d'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente, pp.10; 1978.

IV- POUR UN REAMENAGEMENT DES STRUCTURES D'INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Dans le deuxième chapitre du présent mémoire nous avons pu voir que l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation des adultes trouvait ses racines dans la distinction entre "formation professionnelle" et "formation générale". Certains conflits s'étaient développés alors entre le fédéral et le gouvernement du Québec. Ces mêmes conflits semblent encore exister au Québec même entre les ministères de l'éducation et celui du travail et de la main-d'oeuvre. Ne croyant pas que la distinction formation générale vs professionnelle soit fondée, nous ne pouvons logiquement que croire que le gouvernement fédéral, par le biais de son ministère de l'emploi et de l'immigration, pas plus que le MTMO du Québec puissent être les maîtres d'oeuvre de la formation (professionnelle) des adultes.

En fait, nous croyons que le ministère de l'éducation du Québec est probablement l'agent le mieux placé pour mener à terme une politique globale d'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente. De plus, ce transfert de responsabilité simplifierait les démarches que doit entreprendre un adulte pour s'inscrire à un programme de formation sous l'égide de l'actuelle loi fédérale, ce qui, compte tenu du fouilli actuel, n'est pas à négliger.

Toutefois, le fait de confier au secteur de l'éducation ces responsabilités ne signifie pas que l'on doive centraliser à outrance. En effet, nous avons insisté au début du mémoire sur le fait que nous favorisions une politique d'éducation des adultes laissant une bonne part d'autonomie de ces derniers face à leur projet éducatif. Ce principe doit être reflété non seulement dans la pratique pédagogique mais

IV- POUR UN REAMENAGEMENT DES STRUCTURES D'INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION DES ADULTES (suite)

aussi dans les structures qui seraient mises sur pieds. Face à cet objectif et aussi pour faire suite à la nécessité de rapprocher les milieux du travail et celui de l'éducation dont nous avons traité plus tôt dans ce chapitre, nous croyons qu'il serait souhaitable de créer ce qu'on pourrait appeler des "tables régionales de concertation industrie-éducation".

Aussi croyons-nous que le principe de subsidiarité devrait être respecté dans ce domaine. Ainsi, les commissions scolaires, les collèges et les universités devraient se voir confirmer une plus grande autonomie pour entreprendre des programmes s'adressant aux adultes. Ces institutions étant plus près des clientèles qu'elles desservent, elles sont, croyons-nous, plus susceptibles de, premièrement, mieux percevoir les attentes du milieu dans lequel elles opèrent quotidiennement, et, deuxièmement, de répondre adéquatement à ces attentes.

Face à cet objectif et aussi pour faire suite à la nécessité de rapprocher les milieux du travail et celui de l'éducation dont nous avons traité plus tôt dans ce chapitre.

De fait, le Conseil régional de Développement des Cantons de l'Est, entend mettre sur pied une telle "table" et ce suite aux vœux exprimés en ce sens par les gens des milieux concernés de la région.

Comme son nom l'indique, cet "organisme" se veut être un lieu privilégié de concertation. Cette concertation devrait pouvoir dépasser le domaine de la F.P.A. et être vécue tant dans l'éducation des jeunes que celle des adultes. Chacun devrait pouvoir y faire valoir ses attentes face à "l'autre", trouver les meilleurs moyens de satisfaire ces attentes tout en ayant à sa disposition un milieu où il pourrait déposer et recueillir l'information dont il dispose ou dont il a besoin.

IV- POUR UN REAMENAGEMENT DES STRUCTURES D'INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION DES ADULTES (suite)

D'autres champs d'intervention pourront être identifiés au fil de l'expérience et selon les besoins des participants.

V- POUR UNE TECHNOLOGIE EDUCATIVE ADAPTEE A L'ADULTE

Nous avons jusqu'à maintenant, dans le cadre du présent mémoire, privilégié l'étude de la formation dispensée sous l'égide du Bill C-278 du gouvernement fédéral. Le présent chapitre quand à lui entend attirer votre attention sur un des aspects de l'ensemble de l'éducation des adultes en milieu scolaire: la technologie éducative utilisée.

De plus en plus, on est amené à penser que la pédagogie utilisée dans le cadre de l'éducation aux adultes n'a pas les propriétés "technologiques" nécessaires pour satisfaire les besoins de l'adulte.

Cette pédagogie de l'éducation des adultes ne constitue en fait qu'une transposition de celle qui est utilisée dans l'éducation des jeunes. Or, il devient de plus en plus évident que les besoins et les conditions d'apprentissage ne sont pas les mêmes.

Bien entendu nous n'entendons pas ici retracer l'ensemble des méthodes pédagogiques qui s'inscriraient dans une technologie éducative adaptée à l'adulte. Toutefois, certaines méthodes expérimentées à une échelle plus ou moins étendue méritent d'être retenues.

Ainsi, de plus en plus de cours sont donnés de façon intensive (pendant une semaine par exemple) où, à l'aide de supports pédagogiques tels l'audio-visuel, on cherche à puiser dans le vécu (professionnel ou autre) matière à faire progresser l'enseignement.

Ces cours se donnent souvent sous formes de séminaires où la richesse de connaissances que l'expérience permet d'accumuler est mise à contribution. Etant donnés de façon intensive, ces cours

V- POUR UNE TECHNOLOGIE EDUCATIVE ADAPTEE A L'ADULTE (suite)

s'agencent mieux avec les autres activités de l'adulte, à condition bien sûr de pouvoir se libérer pour la semaine en question. Malheureusement, ce sont surtout les cadres qui peuvent bénéficier de telles libérations temporaires. C'est pourquoi il nous apparaît opportun qu'une loi instaurant le droit au congé-éducation rémunéré pour tous les adultes soit votée dans les plus brefs délais. D'autres pays possèdent déjà une telle loi et ces expériences étrangères peuvent très bien aider à concrétiser ce principe.

Un autre domaine où des efforts devraient être déployés est ce qu'on pourrait appeler "l'éducation médiatisée". En effet, au rythme où progressent la technologie des télé-communications, une panoplie de nouveaux instruments pédagogiques sera bientôt mise à la disposition des formateurs. La télématique entre autre devrait permettre au formateur et à l'étudiant de communiquer sur une base toute nouvelle en ouvrant entre autre la porte à ce dernier sur une somme de connaissances presque inaccessibles sans l'apport de cet outil.

Malheureusement, il est peu probable que l'on puisse compter sur le corps enseignant pour explorer ces nouvelles technologies éducatives. Déjà, on ne peut que constater le peu d'intérêt que les professeurs du collégial et de l'universitaire porte à l'éducation aux adultes. Souvent vus par les professeurs comme n'étant qu'une possibilité de revenus d'appoint, ils se montrent peu intéressés à adapter aux adultes leur approche pédagogique.

Bref, nous devons reconnaître que des efforts importants doivent être déployés pour qu'enfin, une technologie éducative adaptée à l'adulte puisse être développée et mise en application. Des pistes intéressantes s'ouvrent à nous, à nous de les explorer.

RECOMMANDATIONS

1. Fournir aux entreprises particulièrement la PME les moyens d'assurer en usine une part plus importante de la formation technique laissant aux adultes la possibilité d'acquérir en institution une formation plus générale qui pourrait s'avérer nécessaire lorsque la situation l'exige; de ce fait les enseignants constateraient plus clairement les exigences du marché du travail autant en ce qui a trait aux connaissances techniques requises qu'à certaines aptitudes de base à développer.
2. Les contenus de cours de formation en institution devraient assurer aux travailleurs une connaissance de ses droits et responsabilités dans le monde du travail; une formation de base concernant les différents secteurs de la société qui l'entoure, tant économique qu'industriel; tout ceci dans un cadre pédagogique favorisant l'autonomie de l'étudiant.
3. Le ministère de l'éducation du Québec serait, croyons-nous, l'agent le mieux placé pour mener à terme une politique globale d'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente. Les commissions scolaires, les collèges et les universités devraient se voir confirmer une plus grande autonomie pour entreprendre des programmes s'adressant aux adultes. On pourrait ensuite créer plus facilement des tables de concertation industrie-éducation.
4. Il nous apparaît opportun qu'une loi instaurant le droit au congé-éducation rémunéré pour tous les adultes soit votée dans les plus brefs délais afin de leur permettre de suivre des cours intensifs mieux agencés avec leurs autres activités.

5. Permettre à l'étudiant-adulte de bénéficier des nouveaux instruments pédagogiques mis à la disposition des formateurs.